

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 61/2/SPCG abrogeant un arrêté relatif à la composition de la Commission des Mercuriales

n° 61/2/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
12 janvier 1961

Numéro JO
n° 1 du 31/01/1961

Date du numéro
31 janvier 1961

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— L'arrêté n° 93/SPCG du 14 août 1958-est abrogé.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera, par le Chef du Territoire, Président du Conseil de Gouvernement.

Président du Conseil de Gouvernement, Le Chef du Territoire, Président du Conseil de Gouvernement, J. COMPAIN. Par le Gouverneur, Chef du Territoire, Président du Conseil de Gouvernement : Le Vice-Président du Conseil de Gouvernement, ALI AREF BOURHAN. Le Ministre des Finances, des Affaires Economiques et du Plan, Raymond PÉCOUL.